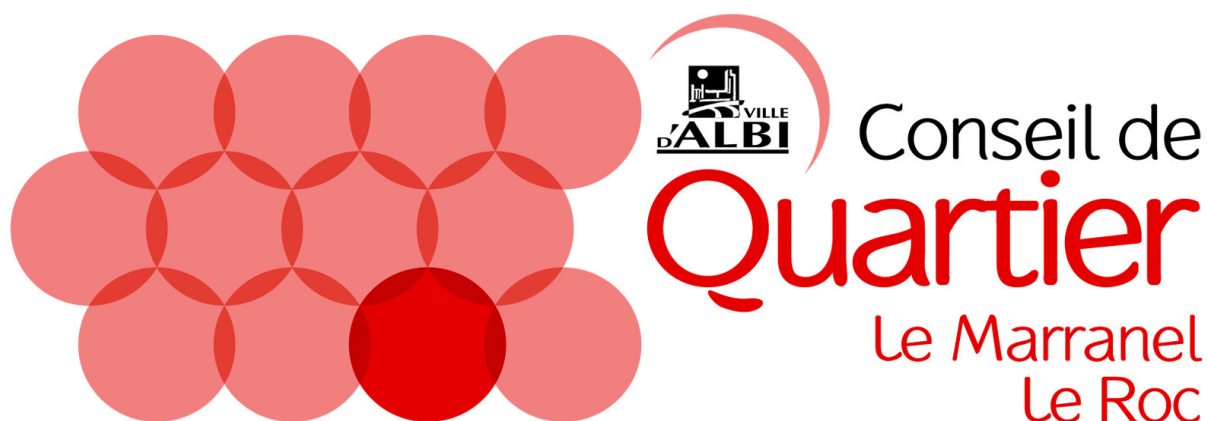




Là où je vis, j'agis !

Réunion du mardi 3 février 2015

Compte-rendu

La maison de quartier du Marranel a accueilli la première réunion du conseil de quartier du Marranel – le Roc. Assistaient à cette réunion de travail :

Les élus du conseil municipal,

Laurence Pujol, adjointe au maire déléguée aux solidarités et à la démocratie participative,
Anne-Marie Niéto, conseillère municipale déléguée au quartier Marranel – Le Roc,

Les membres de la société civile et représentants institutionnels,

Etaient présents :

Françoise BLANC
Max BLANC
Gérard BRASSEUR
Philippe DE CAMBIAIRE
Didier CAUSSE
Elodie CLAVERIE
Marcel CONDOMINES
Alain ESPINASSE
Raymond GIRARD
Michel HOLMIERE
Christine RICHARD
Anne-Marie ROLS

Etaient excusés :

Elodie NADJAR, élue de l'opposition

Jean-Luc ALVERNHE
André BEX
Pierre BONNET
Noël CADOURAT
Colette PAUZIES
Guy ROSSIGNOL
Robert ROUVELLAT
Martine SOURNAC
Jacqueline TABES

Animée par Laurence Pujol, adjointe au maire déléguée aux solidarités et à la démocratie participative et Anne-Marie Niéto, conseillère municipale déléguée au quartier du Marranel – le Roc, cette réunion de travail était l'occasion de réunir pour la première fois les conseillers du quartier.

L'actualité des 12 conseils de quartier

En introduction, Laurence Pujol rappelle l'ambition et la volonté affirmée de l'équipe municipale de s'inscrire dans la proximité, dans une relation directe avec les Albigeois, de travailler au plus près des préoccupations de chacun, dans les douze quartiers.

Elle remercie les conseillers pour leur participation à ces instances de travail et de réflexion pour leur quartier. Elle salue cette mobilisation citoyenne et souligne la forte implication des Albigeois dans cette deuxième génération des conseils de quartier lancée en juin 2014.

Faisant écho à la réunion de lancement des conseils de quartier qui s'est déroulée au Grand Théâtre le 25 septembre dernier, elle indique que les conseils de quartier réunissent en ce début d'année 2015, plus de 550 Albigeois de tout horizon, habitants, jeunes, adultes ou seniors, commerçants et représentants du monde de l'entreprise, bénévoles associatifs, partenaires institutionnels, élus.

En comparaison avec la première génération des conseils de quartier sur le mandat municipal précédent (2008/2014), elle souhaite rappeler les chiffres de fréquentation. En 2014, 406 conseillers étaient inscrits avec une progression de 30 % sur les six années du mandat.

La deuxième génération compte par conséquent près de 150 conseillers de plus avec un taux de renouvellement de 60 %. De nouveaux Albigeois ont souhaité rejoindre la démarche, ce qui démontre l'intérêt grandissant pour les instances de démocratie participative et témoigne du travail réalisé par les douze conseils de quartier de première génération.

Des réalisations en matière d'aménagements de proximité, de déplacements, d'adaptation des services publics dans les quartiers sont à mettre au crédit des conseils de quartier.

Cette nouvelle génération, avec nouveaux et anciens conseillers sera l'occasion de refaire le point sur la situation de chaque quartier, de définir les sujets de proximité et de vie quotidienne à traiter selon la spécificité de chaque territoire, selon les attentes et les besoins exprimés, toujours dans la recherche des solutions les plus adaptées, dans le respect de l'intérêt général et dans la limite des capacités de faire, au vue des contraintes notamment techniques et financières.

Certains projets doivent être poursuivis, d'autres priorités d'intervention peuvent émerger. Les réunions publiques de quartier organisées par l'équipe municipale à l'automne 2014, en amont des premières rencontres des conseils de quartier, avaient justement pour objectif de faire un point d'étape dans chaque quartier et recenser les nouvelles préoccupations exprimées par la population afin de nourrir le travail des conseils de quartier.

Laurence Pujol rappelle l'esprit et la méthode des conseils de quartier : une réflexion centrée sur les questions de proximité, avec sérieux et convivialité, un travail organisé en tables rondes thématiques ou par projet, avec des règles précises définies dans la charte de la participation diffusée à chaque conseiller.

Anne-Marie Nieto, déléguée au quartier du Marranel-Le Roc prend la parole et exprime sa satisfaction de retrouver les conseillers pour poursuivre le travail entrepris et aller plus loin ensemble. Elle souligne que pour le quartier du Marranel-le Roc, 21 conseillers sont inscrits dont 9 nouveaux.

Elle souhaite insister sur le rôle essentiel que peuvent jouer les conseillers pour l'amélioration de la qualité de vie au quotidien, notamment dans le domaine du vivre-ensemble, de la solidarité et de l'entraide, pour mieux se connaître...

Les conseils de quartier traitent à la fois de sujets relevant du matériel et de l'immatériel comme sur le précédent mandat.

Dans le quartier, des réalisations concrètes ont vu le jour grâce à l'action du conseil de quartier

Dans le domaine immatériel, le conseil de quartier peut être force de proposition pour faire éclore de nouvelles idées visant à renforcer les relations humaines dans le quartier, à favoriser la participation des habitants à la dimension collective...

Anne-Marie Nieto précise que pour cette première réunion, l'ordre du jour a été préparé par la ville à la fois en fonction de l'actualité, des sujets exprimés lors de la réunion publique de quartier du 20 novembre dernier et des travaux menés par le conseil de quartier sur le mandat précédent.

Un travail de réflexion par groupes projets

Deux groupes projets sont constitués :

- Axes d'évolution du quartier
- Perspectives d'intervention du conseil de quartier

Un volontaire par groupe projet est invité à assurer le rôle de secrétaire de séance afin de rendre compte des échanges : Philippe de Cambiaire pour le groupe « Axes d'évolution du quartier », Elodie Claverie pour le groupe « Perspectives d'intervention du conseil de quartier ».

L'état des réflexions du conseil de quartier

L'état des échanges et des réflexions sur les sujets abordés lors de cette première réunion du conseil est retranscrit, par groupe projet, dans les tableaux ci-après.

Les axes d'évolution du quartier

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
Pistes et enjeux d'évolution du secteur Marranel-Roc / Jarlard-Peyroulié : – Développement du parc technopolitain  <i>Plan du Parc Technopolitain Innoprod</i>	L'urbanisation de la ville d'Albi est régit par le Plan Local d'Urbanisme. Il date de 2003. il s'agit d'un document évolutif qui a fait l'objet de plusieurs modifications. Il va être revu en profondeur : la ville d'Albi et l'agglomération gagnent des nouveaux habitants chaque année et il faut pourvoir loger les nouveaux arrivants. Dans le secteur est et sud est de la ville, des transformations ont déjà eu lieu. Cette partie de la ville accueille désormais un nouveau secteur d'activité, le parc technopolitain Innoprod, qui ne cesse de se développer. Les conseillers des quartiers du Marranel-le Roc et de Jarlard-le Peyroulié ont été associés depuis l'origine à son évolution par des informations régulières et des visites de chantier. Elle accueillera bientôt les nouveaux bureaux de ERDF (4 314 m² de bâtiment sur 13 018 m² de terrain, avec à la clé 160 emplois dont 60 créations de postes) et les locaux de la SEM ETERA (3 228 m² de surface de plancher sur 11 102 m²).

Urbanisation secteur de la Bane



Comment fait-on évoluer le grand quartier du Marranel-le Roc et de Jarlard-Le Peyroulié pour accueillir de nouveaux habitants ?

Il faut donc prévoir des extensions urbaines maîtrisées, respectueuses des spécificités du quartier, de son environnement et de son caractère de zone péri-urbaine. L'élaboration du plan Local d'Urbanisme Intercommunal, à l'échelle de l'Agglomération de l'Albigeois devrait être engagée à moyen terme pour ouvrir à l'urbanisation de nouveaux espaces.

Les conseillers de quartier peuvent participer à la réflexion sur le développement du quartier en se projetant dans le temps. Certains lotissements sont créés et se construisent comme le lotissement du Souquallou ou celui du Marranel.

Le PLU, qui régit l'urbanisation, est composé de plusieurs zones :

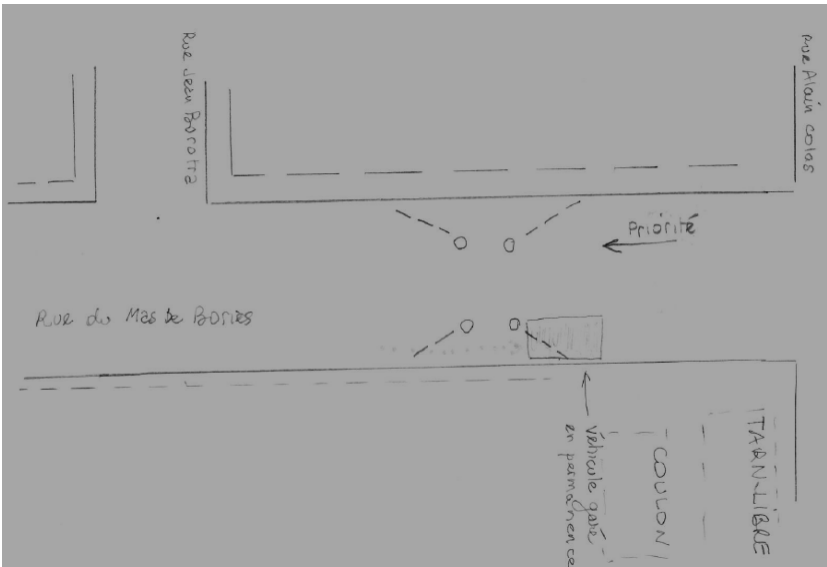
- U4 et U3 : zones urbaines avec densités différentes
- N1 : naturelle avec un règlement spécifique à constructibilité limitée
- Au : à urbaniser (zone en attente de réseaux)
- Au1 : zone à urbaniser avec réalisation de logement social
- A : zone agricole, constructible seulement pour les activités agricoles.
- EBC : espaces boisés classés, ils sont existants ou à créer
- les « ER » : emplacements réservés, ils s'agit des périmètres réservés à certains projets de la ville, de l'agglomération, du département ou de l'Etat. Ils sont toujours définis dans l'intérêt général.

Dans certains secteurs de la ville, le PLU fixe des règles d'aménagement plus précises, il s'agit d'orientations d'aménagement ou de programmation. Les schémas définis permettent de discuter avec les promoteurs pour obtenir un projet de qualité cohérent avec son environnement proche. (voir carte OAP La Bane).

- Réflexion sur l'extension future du quartier du Marranel	Dans le quartier du Marranel – Le Roc, les conseillers ont pu se rendre compte de l'importance des espaces naturels qui font le caractère des lieux. La zone du périmètre d'inondation protège une large zone verte. Le développement du quartier et de la ville doit aussi être réfléchi avec les communes voisine de Cunac, Cambon et Puygouzon. Les réflexions sur l'urbanisme doivent entrer dans une logique d'agglomération avec une amélioration des connexions avec les communes voisines (amélioration des voiries et création des réseaux). Avant de commencer à construire sur des zones naturelles et agricoles, il est indispensable de se connecter à l'urbanisation existante et de remplir les « dents creuses ».
- Amélioration de l'entrée de ville – route départementale de Teillet	Nécessité est reconnue par les conseillers de créer des carrefours destinés à améliorer la déserte du quartier pour envisager son développement. Doit également être prise en compte la limitation de la vitesse sur l'axe principal de circulation (route départementale).
Quelques précisions : - Point sur ce qu'est l'accession sociale - Le PPRI	Il existe un document supérieur au PLU de la commune, il s'agit du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Il est à l'échelle de 43 communes et ses règles s'imposent au PLU. Il est notamment question de l'accession sociale. Elle a pour objet de permettre à des personnes aux revenus moyens d'accéder à la propriété grâce à certains avantages comme une TVA à 7% pour les travaux et une exonération de taxe foncière pendant 15 ans. Les personnes sont locataire pendant une période qui leur permet de voir s'ils peuvent assumer des mensualités plus fortes qu'un loyer. Il existe plusieurs zones inconstructibles dans le quartier qui font un secteur de la ville où le paysagement est important. En effet, la présence du Périmètre de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) interdit de construire dans sa zone rouge et restreint la possibilité de construire dans sa zone bleue.

Perspectives d'intervention du Conseil de quartier

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
1 – Besoins, enjeux et pistes d'intervention - En matière de déplacements (problématique du stationnement sur trottoirs...)	L'objectif du groupe de travail est de définir sur quels sujets de proximité le conseil de quartier doit prioritairement intervenir au regard des préoccupations de vie quotidienne exprimées par les habitants, des évolutions constatées... Les conseillers souhaitent aborder en tout premier lieu les questions de déplacements. Une partie du quartier (celle qui fait l'interface entre la zone d'activité tertiaires et l'habitat résidentiel) est sujette à des problématiques de stationnement sauvage sur les trottoirs, notamment rues Borotra et Colas. La ville a été saisie par des riverains et a engagé une démarche auprès des entreprises de la zone afin de les sensibiliser. Un courrier a été adressé afin que les entreprises prennent des dispositions pour informer leur personnel, clients et fournisseurs et les orienter vers l'aire de stationnement publique et gratuite de la Milliassolle, située à quelques centaines de mètres de là. Les conseillers relèvent que l'association de quartier aurait pu également prendre position et aller à la rencontre des entreprises concernées. Si la situation ne s'améliore pas, cette première démarche préventive pourrait être suivie le cas échéant d'une action plus répressive afin de faire respecter le code de la route interdisant le stationnement sur les trottoirs. Les conseillers relèvent un problème concomitant au stationnement sur les trottoirs : le débordement de végétation des habitations sur la voie publique et qui gêne le cheminement des piétons. Ils pointent trois situations avenue colonel Teyssier (face au restaurant « Chez Louis »), rue Patrick Pons et rue du Mas de Bories.

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
 <i>Croquis réalisé par un conseiller du quartier.</i>	Il est rappelé que la ville, après constat, peut mettre en demeure les propriétaires concernés pour qu'ils assurent l'entretien des végétaux leur appartenant et qu'ils doivent contenir sur leur propriété. Plus globalement en matière d'amélioration des conditions de déplacement, les conseillers relèvent les besoins d'intervention suivants : - Mettre en oeuvre le régime « zone 30 km/h », comme prévu dans le lotissement du Marranel. - Mettre en sécurité le carrefour Mas de Bories – Alain Colas : les conseillers constatent des refus de priorité à droite et proposent de matérialiser le carrefour au sol sur la chaussée. - Chemin du Souqualou : étudier les possibilités d'élargissement à certains endroits pour favoriser les conditions de croisement. - Lutte contre les mauvais comportements routiers (vitesse) : considérant que le quartier est emprunté comme itinéraire de transit par nombre de véhicules, les conseillers suggèrent de mener une action de sensibilisation de type « opération menthe-grenadine », avec l'association de quartier du Marranel comme d'autres associations de quartier l'ont fait. - L'aménagement du carrefour route de Fauch – chemin de Caynac (cf proposition issue du conseil de quartier sur le mandat précédent). Ce projet est en effet prévu mais il ne pourra être réalisé en 2015. Il est à l'étude pour une réalisation envisagée sur le mandat en cours.

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
 <i>Croquis réalisé par un conseiller du quartier.</i>	- Itinéraires deux roues entre rues des Agriculteurs et Milliassolle : un conseiller présente une proposition d'amélioration à l'aide d'un croquis qu'il a réalisé (ci-contre). Il relève la nécessité de réaliser une intervention minime pour améliorer la liaison (bordure de trottoirs à supprimer en entrée de la rue de la Milliassolle, depuis l'avenue Teyssier). - Chemin le long de l'UMD (Séminaire du Roc) vers le chemin de Raygade : nécessité de vérifier sur le cadastre si ce chemin est répertorié pour envisager comment et quelles améliorations pourraient y être apportées.
- Autres situations nécessitant une prise en compte.	Les conseillers relèvent également d'autres situations qui nécessitent une attention : - Voie ferrée : problème d'entretien de la végétation débordante (couper l'herbe et les broussailles) : intervention à la charge du propriétaire Réseau Ferré de France. - Entretien des fossés chemin de Raygade. Des problèmes d'écoulement d'eau sont constatés dans le fossé côté amont. Cette situation sera transmise aux services de l'agglomération compétents pour analyse.

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
En matière d'animation de proximité : – Comment intégrer les familles des nouveaux lotissements à la vie du quartier ? – Comment développer les relations entre habitants, les liens de solidarité ?  <i>La maison de quartier, un espace ressource, d'animation et de services de proximité</i>	De nouvelles familles s'implantent progressivement dans le quartier, avec la construction de nouveaux lotissements. Le secteur de la Bane qui constitue en quelque sorte une zone de transition entre les quartiers de Jarlard-Peyroulié et du Marranel-Le Roc, va s'ouvrir à l'urbanisation et représente un enjeu commun de développement pour les deux quartiers. Intégrer ces nouvelles familles à la vie du quartier est un enjeu en terme de bien-vivre ensemble et de cadre de vie : les infrastructures, équipements et relations humaines et sociales doivent être interrogées au regard de ces évolutions. Pour ce qui est des liens de voisinage et plus globalement entre habitants du quartier, les conseillers soulignent le rôle des associations de quartier qui sont à l'origine de nombreuses propositions d'animation collectives et l'intérêt des repas de rue, initiatives simples et conviviales pouvant être organisée par les particuliers et pour lesquelles chaque conseiller peut être force de proposition à l'échelle de sa rue. La maison de quartier représente également un lieu central, pour renforcer les relations entre habitants, favoriser les solidarités. Elle constitue un espace ressources de proximité avec une offre d'activités de loisirs et de services de proximité diversifiée. Il faut veiller à la faire connaître auprès des habitants. Pour favoriser la vie de quartier et renforcer le rôle des maisons de quartier, la volonté de l'équipe municipale est d'aller plus loin en élargissant les potentiels de ces équipements par exemple en proposant des plages d'accès libre pour les habitants qui recherchent simplement à rencontrer d'autres personnes, à passer un moment convivial autour d'un café... L'idée serait de trouver des personnes disponibles qui accepteraient d'organiser ces temps d'accueil libre en devenant des collaborateurs bénévoles de la collectivité. Ce projet reste à construire et les conseillers peuvent y être associés.



Retrouvez l'actualité des conseils de quartier albigeois sur le site de la Ville d'Albi
www.mairie-albi.fr

Renseignements : service Vie des Quartiers – Mairie d'Albi – 16 rue de l'Hôtel de Ville
81023 Albi cedex 9

Tél : 05 63 49 12 54

conseilsdequartiers@mairie-albi.fr